

La façon de copier  
de la musique  
change.



La façon de payer  
les créateurs  
le devrait aussi.

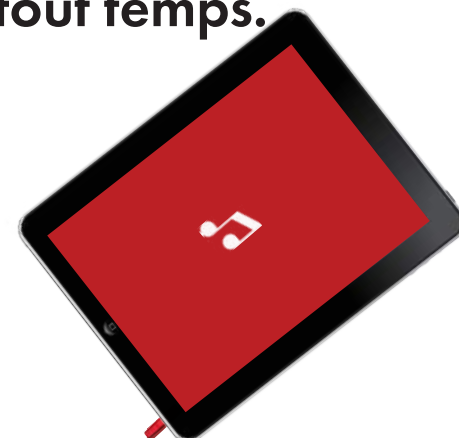
L'écoute de musique en continu a beau avoir remplacé la bonne vieille **cassette**, mais lorsqu'il n'y a pas de wifi ou que la limite de notre consommation de données internet est dépassée, les Canadiens font encore et toujours des copies privées — c'est-à-dire des **copies de votre propre collection de musique que vous faites pour votre usage personnel partout, en tout temps.**

## COMBIEN DE COPIES ?

*Au moment présent,*

**6 000 000 000**

*sur les téléphones et les tablettes des Canadiens.*



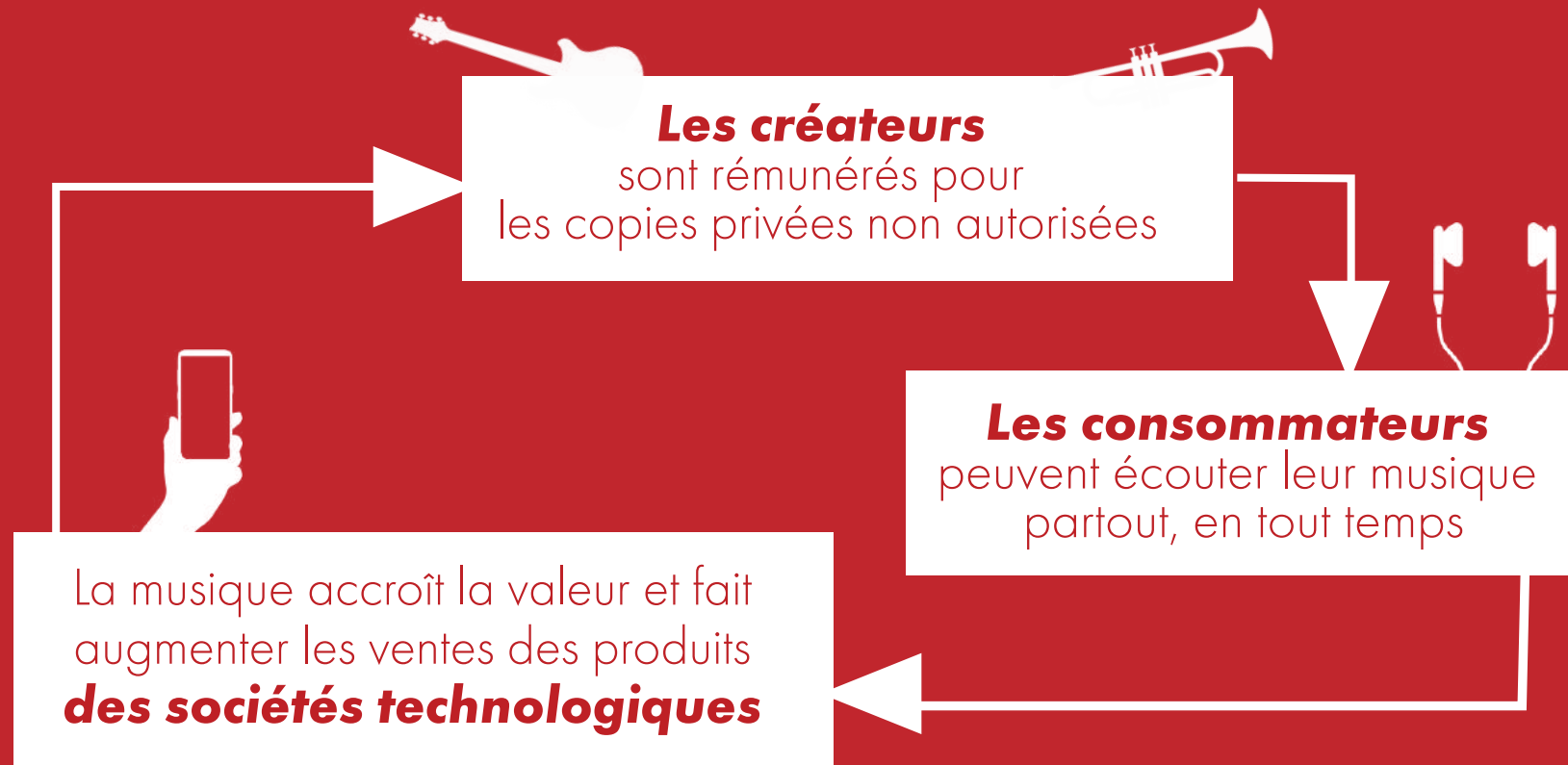
**Près de la moitié de ces copies sont payées**, car les créateurs octroient des licences aux services de téléchargement et de diffusion.

Mais comment peuvent-ils être rémunérés pour les **milliards de copies privées qui ne peuvent être autorisées ?**

**Solution:**

# LA REDEVANCE POUR LA COPIE PRIVÉE

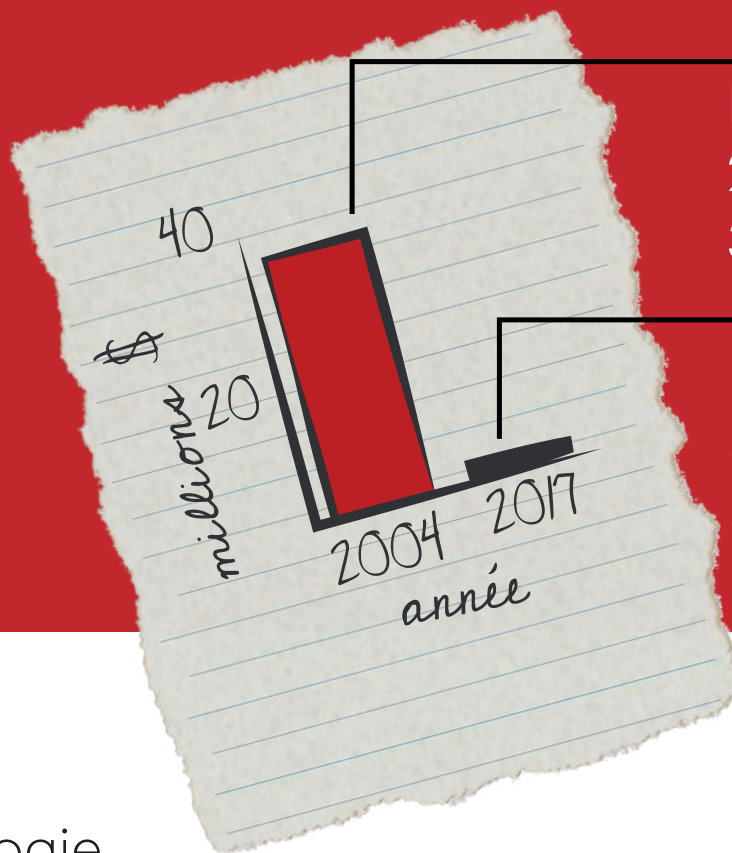
Les créateurs de musique reçoivent un petit « droit d'auteur » (une redevance) à la vente de produits pouvant stocker des copies de musique.



# TOUT LE MONDE Y GAGNE !

## La redevance pour la copie privée n'est pas une taxe, ni de la charité, ni une subvention : c'est un revenu gagné.

Depuis 1999, les redevances perçues au Canada à la vente de supports vierges (comme les cassettes) ont généré plus de 300 millions de dollars pour 100 000 artistes-interprètes, auteurs, compositeurs, éditeurs et producteurs de musique.



Redevances en  
2004 :  
38 000 000 \$

Redevances en  
2017 :  
2 000 000 \$

Hélas, le Canada vit dans le passé, et la redevance ne s'applique que sur une technologie presque disparue :

**les CD enregistrables.**

Ainsi, les créateurs n'ont pas reçu un cent pour des **milliards** de copies non autorisées sur les téléphones et les tablettes.



## Toutes les copies ne devraient-elles pas compter ?

La perception d'une redevance d'à peine 3 \$ (la moyenne européenne) à la vente de tablettes et de téléphones permettrait de générer quelque 40 millions de dollars par année –

**pour aider les créateurs d'ici à continuer de produire de la musique.**

# Il est temps de nous mobiliser #pournotremusique

Visitez **scpcp.ca** ou suivez-nous sur Facebook, Instagram et Twitter pour en apprendre davantage sur comment nous travaillons **à protéger les créateurs et la musique que les Canadiens aiment.**



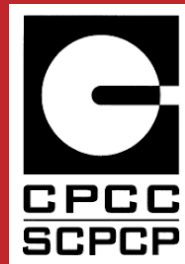
@cpcc.scpcp



@cpcc.scpcp



@cpcc\_scpcp



**La façon de  
copier de la  
musique  
change.**



**La façon de  
payer les créateurs  
le devrait aussi.**